

Objet :

Budget annexe de la Zone
d'Activité Economique (ZAE)
Verger Hémery - M. 57.
Approbation du Budget
Primitif 2026

NOTA - Le Président
certifie que le compte
rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la
Mairie

Le 12 DÉC. 2025
que la convocation du
Conseil avait été faite

Le 14 novembre 2025

et que le nombre des
membres en exercice
est de 33.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 08 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de PETITE-ÎLE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge Hoareau, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, GENNEPY Clarisse, ETHEVE Nicolas, MALET Ludovic, MUSSARD Emmanuelle, LEBON Eric, LEBON Gino, PAYET Sandrine, HOARAU Jean Denis, VIRAMA-ERCAMA Corinne, LAURET Dany, ETHEVE Patricia, BENARD Didier, ROBERT/PAYET Anne Constance, LAVERGNE Christophe, LEBON Natacha, ANTOUROSOLEN Anne Gaëlle, SUZANNE Pascal, SORRES Jacky SEVERIN Magalie, CORRE Jean Yves.

ETAIENT REPRESENTEES : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

RENGER-ARNOUX Patricia, BILGER/FOLIO Corinne, PRUGNIERES Sophia, SEBODIER Pascal, MERIEL Nadège.

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames SOMNICA Christine, BENARD Rita, Messieurs PAUS Richard, GRONDIN Jean-Noël, SUZANNE Jean-Hugues.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Monsieur Ludovic MALET** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose de passer à son examen.

Affaire n° 2025/6/22

**Budget annexe de la Zone d'Activité Economique (ZAE)
Verger Hémery – M. 57. Approbation du Budget Primitif 2026.**

Comme chaque année le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes de l'exercice à venir du Budget annexe de la Zone d'Activité Economique Verger Hémery.

Pour 2026, le Budget Primitif de la ZAE s'équilibre à la somme de 540 000 € dont 440 000 € en section de fonctionnement et 100 000 € en section d'investissement.

Vue d'ensemble

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	100 000,00	100 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	100 000,00	100 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	440 000,00	440 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	440 000,00	440 000,00
TOTAL DU BUDGET		540 000,00	540 000,00

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre 440 000 €.

En recettes, elle comprend uniquement des recettes réelles (chap.70) pour un montant de 440 000 € correspondant au produit attendu sur la vente d'une parcelle restant en stock.

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi d'un tel budget (opération d'ordre budgétaire).

Les dépenses de fonctionnement intègre au chapitre 042, les écritures de sorties de stocks pour un montant de 100 000 €.

La section est équilibrée avec une inscription de 340 000 € au chapitre 65-Autres charges de gestion.

Détail par chapitre

Dépenses

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	RAR 2025	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR + vote)
65	Autres charges de gestion courante	340 000,00		340 000,00	340 000,00	340 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	340 000,00		340 000,00	340 000,00	340 000,00
	Total des DRF	340 000,00		340 000,00	340 000,00	340 000,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	440 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00

Recettes

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	RAR 2025	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR + vote)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	440 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00
	Total des recettes de gestion courante	440 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00
	Total des RRF	440 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECHETTES DE FONCTIONNEMENT	440 000,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 100 000 €.

En recettes on y retrouve les opérations d'ordre relatives à la gestion des stocks (chap. 040) pour 100 000 €.

La section s'équilibre avec une inscription en dépenses de 100 000 € au chap. 21 pour d'éventuelles acquisitions foncières.

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	RAR 2025	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR + vote)
21	Immobilisations corporelles	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'équipement	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des DRI	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	RAR 2025	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR + vote)
	Total des recettes d'équipement	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des RRI	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00

Le Maire précise que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de la séance 1^{er} décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le Budget Primitif 2026 de la Zone d'Activité Economique « Verger Hémery » tel que présenté ci-dessus, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans reprise des résultats de l'exercice 2025 et sans vote formel sur chacun des chapitres ;**
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Serge Hoareau



*Le présent document est certifié exécutoire,
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
et de sa publication en Mairie, le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*